

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Hervé HERMENT excusé.

Le Conseil Municipal :

VOTE DES SUBVENTIONS 2013

Confirme d'allouer des subventions uniquement aux associations d'intérêts communaux et locaux. Vote les subventions accordées aux différentes associations pour l'exercice 2013.

AUTORISATION POUR ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2013

Dans l'attente du vote du budget 2013, autorise le Maire à engager des dépenses en investissement à concurrence de 25 % des crédits ouverts de l'année 2012 pour le budget de la commune et les budgets annexes.

RAPPORTS ANNUELS (2012 ET 2011) DES SERVICES EAUX ET ASSAINISSEMENT

Après avoir lecture commentée par le maire des rapports annuels 2010 et 2011 des services eaux et d'assainissement, le conseil approuve ces rapports. Ceux-ci sont à la disposition du public à la mairie.

CHOIX ENTREPRISE POUR LA FIXATION DE CERTAINS BANCS DE L'ÉGLISE

Après avoir pris connaissance des différents devis pour la reprise de certains bancs de l'église (recollage des mortaises, pose d'équerres dans les angles, recréation des bois, traitement fongicide, repose des bancs par mortier chimique au sol), décide d'attribuer cette réfection à l'entreprise Assistance Technique Service à Escrennes pour un montant de 1 272,97 € TTC. Demande au Conseil Général du Loiret une subvention maximale au titre des communes à faible population.

CHOIX DE LA SUITE A DONNER A L'AMENAGEMENT DU GIRATOIRE D'INTVILLIERS ET DE LA REFECTION DE LA RUE DES VINGT ARPENTS

Le maire rend compte des conclusions de la commission des travaux réunie avec TpF, maître d'œuvre, et le Conseil Général sur les suites à donner sur cet aménagement. Deux possibilités s'offrent aux élus : l'abandon définitif du projet ou la réalisation du projet d'aménagement dans sa totalité. Dans cet hypothèse la collectivité bénéficie de l'aide de 30% (14 961 €) accordé par le conseil général, sous réserve de travaux terminés avant le 13 novembre 2014. L'autofinancement de la commune est estimé à 33 659 € HT. Les élus reportent leur décision au prochain conseil pour intégrer l'estimation des travaux de réfection de la rue des Vingt Arpents dans sa réflexion.

ACQUISITION DE LA PARCELLE AC217 RUE DES ANES

Décide l'acquisition de la parcelle AC 217 rue des Anes d'une contenance de 19 m² pour un montant de 1 113,39 € (compris le remboursement du coût du bornage lié au plan d'alignement).

VALIDATION DE 2 PROJETS PROPOSES PAR LE COPIL « AGENDA 21 GIVRAINES »

Après avoir entendu le maire expliquer les deux projets proposés par le comité de pilotage « Agenda 21 » :

- ❖ aménagement de jeux pour les enfants sur le terrain de l'Espace Bourgogne (toboggan, balançoire, 2 jeux ressorts, paniers de basket sur plateau multi-activités) + protection réception (dalles caoutchouc) pour un montant d'environ 6 000 €.
- ❖ aménagement des poubelles collectives maisons secondaires et bac à verres : emplacement maintenu à Intvilliers, déplacement pignon sud le long du bâtiment communal avec des cache-conteneurs par un aménagement en lames de bois.

Le conseil valide ces deux projets et demande au maire de finaliser les devis pour ces achats et installations. Sollicite une subvention du conseil général au titre des communes à faible population.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique lance une consultation auprès de différents organismes pour proposer aux agents des collectivités volontaires une assurance complémentaire pour les risques santé et prévoyance. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de cette consultation les garanties et taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités qui conserveront l'entière liberté de signer ou non, la convention de participation qui leur sera proposée. Le conseil après avoir délibéré, décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation au titre du risque santé *et/ou* du risque prévoyance que le Centre de Gestion du Loiret va engager.

CREATION D'UN POSTE EN CDD A TEMPS NON COMPLET

Vu le départ de l'agent d'entretien en poste au 31 janvier 2013, le conseil décide de créer un poste temporaire pour pallier aux besoins dans l'attente d'un recrutement.

CREATION D'UN POSTE EN CDD D'UN AN A TEMPS COMPLET

Après délibération (9 pour, 1 contre) décide la création d'un poste en CDD à temps complet pour le remplacement de l'agent d'entretien avec pour objectif de le transformer en CDI (adjoint technique de 2^{ème} classe stagiaire).

QUESTIONS DIVERSES

REUNION PUBLIQUE

La réunion publique annuelle aura lieu le samedi 19 janvier 2013 à Salle Communale de 10 heures à 12 heures 15. Un vin d'honneur clôturera cette rencontre.

REMERCIEMENT POUR L'INSTALLATION DES DECORATIONS DE NOËL

Unaniment le conseil municipal remercie les membres de l'Amicale de Givraines pour la réussite de l'installation des décorations de Noël qui a illuminé et égayé le village pour les fêtes de fin d'année. Cette réussite est également portée par tous les bénévoles de la commune pour la conception et la création des décorations. Bravo à tous.

POUBELLES COLLECTIVES RUE DES HAIES ET RUE DES OUCHES

Il est rappelé que ces poubelles sont réservées exclusivement aux habitants des résidences secondaires de la commune.

REMERCIEMENTS

Le maire informe le conseil des remerciements de la famille Charignon pour la remise en état du trottoir (enrobé) devant leur propriété 7 rue de Boynes.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil est programmé au 26 février.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ REUNION PUBLIQUE SAMEDI 19 JANVIER 2013

Tous les habitants et contribuables de la commune sont invités à participer à cette rencontre organisée à la salle communale de 10h à 12h15.

Parmi les sujets qui seront abordés : activités 2012, Plan local d'Urbanisme et droit à construire, investissements 2013, après-midi jeux du CCAS

☺ INSCRIPTIONS RECENSEMENT MILITAIRE DES JEUNES DE 16 ANS (NES EN 1997)

Merci de vous inscrire en mairie avant le 31 mars 2013. Vous munir du livret de famille.

☺ RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage des objets encombrants au porte-à-porte sera organisé dans la commune le **lundi 18 février 2013**. Les objets devront être déposés, avant 7 heures sur le trottoir, en bordure de voie publique, à l'emplacement habituel des ordures ménagères.

☺ ANIMATION APRES-MIDI JEUX DU CCAS

La commune de Givraines et son Conseil Municipal, par l'intermédiaire du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale), **organisent leur 4^{ème} après-midi gratuit de jeux**. Cette séance est ouverte à tous les habitants de la commune petits et grands et en fonction des places disponibles. Toutes les personnes de la commune nées en 1953 et années précédentes (60 ans et plus) sont prioritaires.

☺ INTEMPERIES – TRANSPORT SCOLAIRE (RAPPEL)

Pour toute information concernant les transports scolaires en temps d'intempéries :

Téléphone vert gratuit **08 00 00 45 00** ou le site du conseil général : www.loiret.fr

La rubrique « actualités » de site givraines.fr est actualisée en temps réel en cas d'intempéries en fonction des informations connues de la mairie.



Meilleurs vœux 2013



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Francis COMBIEZ, Jacky DELAFOY et Hervé HERMENT, excusés.

Le Conseil Municipal :

EXAMEN DES COMPTES DES ADMINISTRATIFS 2012

❖ Budget principal commune

Section fonctionnement : Résultat de clôture 114 763,39 €

soit 282 170,64 € en recettes et 219 695,72 € en dépenses et un report 2011 de 52 288,47 €

Section investissement : Résultat de clôture - 25 418,56 €

soit 23 583 € en recettes et 55 028,08 € en dépenses et un report 2011 de 6 026,52 €

❖ Budget annexe de l'eau

Section fonctionnement : Résultat de clôture 35 200,16 €

soit 36 831,62 € en recettes et 37 259,99 € en dépenses et un report 2011 de 35 628,59 €

Section investissement : Résultat de clôture 21 445,51 €

soit 20 242,51 € en recettes et 25 746,46 € en dépenses et un report 2011 de 26 949,46 €

❖ Budget annexe de l'assainissement

Section fonctionnement : Résultat de clôture 7 846,44 €

soit 72 672,88 € en recettes et 71 914,73 € en dépenses et un report 2011 de 7 088,29 €

Section investissement : Résultat de clôture 10 652,49 €

soit 46 655,69 € en recettes et 62 281,38 € en dépenses et un report 2011 de 26 278,18 €

DELIBERATION POUR LA DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT DE PITHIVIERS

Entend le maire présenter la situation actuelle du syndicat intercommunal de transport de Pithiviers : le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal validé par arrêté préfectoral du 26 décembre 2011 préconise la suppression des syndicats « en faible activité » tel que le syndicat de transport scolaire de Pithiviers. La réunion plénière du 31 janvier 2013 a délibéré sur la dissolution du syndicat à compter du 30 avril 2013 et a proposé que le solde financier soit reversé aux 5 établissements secondaires de Pithiviers au prorata des effectifs au 1^{er} septembre 2013. Le conseil délibère favorablement à la dissolution et à la répartition du solde financier.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE COMMUNALE ACCUEILLANT LES SERVICES ITINERANTS DE LA CCBG

Les communes de la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais mettent à disposition leurs salles municipales pour des activités développées par la CCBG : RAM (assistantes maternelles, jeunes enfants, parents), Centre de Loisirs (6/11 ans), Anim'ado (adolescents 11/17 ans révolus), Ludo'roule (ludothèque - jeux pour toute la famille). Une convention doit être établie entre la commune et la CCBG portant sur l'inventaire des biens mis à disposition, l'hygiène, la sécurité des locaux, le nettoyage, les assurances Le conseil autorise le Maire à signer la convention proposée par la CCBG.

QUESTIONS DIVERSES

➤ POINT SUR LA MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Le Maire rappelle : la réforme prévoit un étalement du programme des élèves sur 4,5 jours (et non sur 4 comme actuellement), l'implication des collectivités par la mise en œuvre d'activités périscolaires (culturelles, sportives ...) pendant les ¾ heures non considérés comme de l'enseignement. Son application se fera en septembre 2013 sauf demande de dérogation pour septembre 2014 si celle-ci est transmise avant le 31 mars. Les élus du SIIS Givraines-Yèvre-La-Ville et les enseignantes étudient différentes hypothèses d'organisation pour la prochaine rentrée. Les représentants des parents d'élèves et l'Inspectrice de l'Éducation Nationale seront consultés. La faisabilité des applications sera débattue lors d'un prochain conseil municipal qui se réunira avant fin mars uniquement à cet effet.

➤ [ENDOMMAGEMENT DU FONCTIONNEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION](#)

Les élus estiment inadmissibles qu'une serpillière puisse se retrouver dans le réseau d'assainissement. Cet acte a eu pour conséquence le blocage d'une des 2 pompes de relevage route de Boynes. Résultat : perturbation de l'évacuation des eaux usées, très mauvais écoulement et difficultés de filtration des bacs à sables (d'où la présence d'eaux stagnantes au-dessus des bacs à sable). L'impact financier peut être évalué à 2 000 euros supportés par l'ensemble des utilisateurs.

Les élus rappellent qu'il est interdit d'ouvrir les boîtes de raccordement situées sur le domaine privé (et public) sauf en cas d'absolue nécessité. Rien ne doit être jeté par cet accès direct au réseau.

➤ [ACCES DES TROTTOIRS PAR LES POUSSETTES](#)

Le conseil demande, à nouveau, aux propriétaires de ne pas garer leurs véhicules à cheval sur les trottoirs. Il est rappelé que l'accès par une poussette sur un trottoir est obligatoire et amendable.

➤ [CHIENS ET INTERET GENERAL](#)

Le conseil prend de nouveau acte de plaintes de certains habitants sur les désagréments occasionnés par quelques chiens errants et rappelle que les chiens doivent être impérativement tenus en laisse dans les rues.

Le maire confirme que les propriétaires peuvent être sanctionnés (y compris hors période de chasse).

Des excréments sont retrouvés sur les pelouses, sur les trottoirs ou caniveaux, sur les places et chemins de pourtour. Le conseil demande une attention particulière aux propriétaires pour :

- Ne pas laisser leurs chiens en liberté,
- Eviter les secteurs fragiles comme les plantations communales (l'urine des animaux tue certaines espèces d'arbustes et de plantes) ;
- Ramasser les excréments.



INFORMATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

☺ **Que faire en cas de fuites d'eau ?**

La gestion du réseau est de la compétence uniquement de la commune de Givraines.

En cas de fuites constatées, il faut joindre la secrétaire de mairie ou l'employé communal ou le maire ou l'adjoint selon la présence et la disponibilité des uns ou des autres.

☺ **Poubelles rue des Haies et rue des Ouches : uniquement pour les résidences secondaires**

Il est rappelé que ces poubelles situées à côté des containers à verre sont réservées uniquement aux habitants des résidences secondaires.

☺ **Nettoyage des caniveaux le 22/03/2013**

Vendredi 22 mars 2013 à partir de 7 heures : passage de la balayeuse mécanique de tous les caniveaux. Aucun véhicule ne doit entraver le travail de l'engin.

☺ **Mise en place d'une location de jeux par la CCBG**

Comme annoncé lors de l'après-midi jeux du 26 février dernier, la CCBG a mis en place depuis le 1^{er} janvier dernier, un service de prêt de jeux dans la cadre de son activité ludothèque « Ludo'roule » assurée par Stéphanie Poivet. Pour tout renseignement, contactez le 02.38.98.00 ou 06.48.83.78.77



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté M. HERMENT Hervé, excusé.

Le Conseil Municipal :

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2012 (COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT)

Approuve les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2012 par les percepteurs Pierre CERTELET, Nathalie TRIMINTIN et Pascal PAGE, respectivement pour les budgets de la commune, les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, visés et certifiés par le maire, ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES COMPTES DES ADMINISTRATIFS 2012 (COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT)
- VOIR COMPTE RENDU DU 26/02/2013 -

❖ **Budget principal commune**

Section fonctionnement : Résultat 2012 : 62 474,89 € et un résultat de clôture au 31/12/12 de 114 763,39 €

Section investissement : Résultat 2012 : - 31 445,08 € et un résultat de clôture au 31/12/12 de - 25 418,56 €

❖ **Budget annexe de l'eau**

Section fonctionnement : Résultat 2012 : - 428,37 € et un résultat de clôture au 31/12/12 de 35 200,16 €

Section investissement : Résultat 2012 : - 5 503,95 € et un résultat de clôture au 31/12/12 de 21 445,51 €

❖ **Budget annexe de l'assainissement**

Section fonctionnement : Résultat 2012 : 758,15 € et un résultat de clôture au 31/12/12 de 7 846,44 €

Section investissement : Résultat 2012 : - 15 625,69 € et un résultat de clôture au 31/12/12 de 10 652,49 €

VOTE DES BUDGETS UNIQUES 2013 ET DES REPRISES DES RESULTATS 2012 (COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT)

Vote à l'unanimité le :

- ❖ Budget Unique de la commune s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 337 843 € et en investissement à la somme de 124 119 €.
- ❖ Budget Unique des eaux s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 69 992€ et en investissement à la somme de 102 540 €.
- ❖ Budget Unique de l'assainissement s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 88 705 € et en investissement à la somme de 58 150 €.

TARIF DE L'EAU ET DE L'EAU ASSAINIE

Le maire informe l'assemblée que le syndicat d'eau potable BEGY a changé le tarif de la vente de l'eau. Celui passe de 0.22 €/m³ à 0.45 €/m³ à compter du 1^{er} avril 2013. Compte tenu de l'évolution des budgets et des investissements à prévoir dans les années à venir, le conseil décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs à compter du 22 avril 2013 pour la facturation d'eau et de l'eau assainie selon les tarifs suivants :

	Tarifs à/c du 22/04/12
<u>EAU (TVA 5,5%)</u> - Prix du M3	1.15 € TTC
<u>ASSAINISSEMENT (TVA 7 %)</u> - Prix au M3	1.07 € TTC

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2013

Le conseil, après divers échanges, vote (7 pour, 3 absentions) l'augmentation des taux d'imposition communaux 2012 comme suit : 2 % pour le taux de la taxe d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti. Le supplément de recette 2013 sera de 1 972 €.

La recette nette totale 2013 attendue est de 100 566 € (5 496 € sont à reverser à la CCBG)

	Taux 2011 Commune	Taux 2012 Commune	Taux 2013 Commune	Moyenne département	Moyenne Nationale
Taxe d'habitation	8,28	8.53	8.70	23.05	23.83
Foncier bâti	14,35	14.64	14.93	26.02	20.04
Foncier non bâti	29,29	29.87	30.47	44.45	48.79

PARTICIPATION FINANCIERE AU TRANSPORT SCOLAIRE DES ENFANTS DE CLASSE DE PRIMAIRES

Saluant le civisme des familles pour l'année scolaire en cours, décide, à l'unanimité et pour l'année scolaire 2013/2014, le principe de prolongation de la prise en charge de la participation financière demandée aux familles pour le transport scolaire des enfants de Givraines scolarisés aux écoles de Givraines et Yèvre la Ville. Si le Conseil Général revoit ses conditions pour la prochaine rentrée, la collectivité réexaminera son niveau de prise en charge.

VOTE DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT

Le comptable public rappelle que le compte 21532 du budget de la commune correspondant au branchement d'assainissement des bâtiments communaux doit être amorti. Après avoir délibéré, le conseil décide d'amortir les 6 032,02 € à compter du 01 janvier 2013 sur une période de 10 ans.

EXAMEN DU PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS

Les conseillers prennent connaissance d'un tableau de programmation pluriannuelle d'investissement du budget principal décrivant les opérations réalisées, celles à prévoir avec le montant des dépenses et des recettes exécutées ou estimées.

Pour l'année 2013, le conseil donne priorité aux investissements suivants : suite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, la remise en état de la rue des vingt Arpents, l'installation de jeux Espace Bourgogne. L'aménagement du rond point d'Intvilliers ne pourra se conclure qu'après avoir affiné les dépenses et la capacité du budget à absorber les financements nécessaires à ce projet. La commission des travaux et le maître d'œuvre TPF (Patrick Forest) se réuniront le 19 avril 2013.

TRAVAUX DE RENOVATION DU CHATEAU D'EAU

Retient le cabinet SEAF d'Olivet pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation du château d'eau estimée à 69 000 € HT : étanchéité interne de la cuve, imperméabilisation extérieure, renouvellement des garde-corps, adaptation du système d'évacuation des eaux pluviales de la coupole Le forfait de rémunération est établi à 6 969 € HT (8334,93 € TTC) pour des travaux estimés à 69 000 € HT (82 524 TTC).

COMMÉMORATION DU 48^{EME} ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

Programme du 8 mai 2013 : rassemblement à **11 heures** devant la mairie, dépôt de la gerbe de fleurs au monument aux morts suivi de la lecture d'un message. Vin d'honneur à la salle communale.

REPRESENTATION AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCBG EN 2014

Dans la perspective des élections municipales de mars 2014 et en application de la loi des réformes territoriales du 16 décembre 2010, la réglementation impose un nouveau calcul du nombre de délégués par commune au sein d'une communauté de communes. La CCBG aurait 29 délégués (actuellement 28). En cas d'accord amiable, ce nombre peut être augmenté à 32 (les communes de 500 à 1 000 hts auraient 2 délégués au lieu d'un seul).

Par 9 voix pour et 1 voix contre, le conseil délibère pour retenir la proposition unanime du conseil communautaire de la CCBG exprimée le 27 février dernier soit 32 délégués.

CONTRAT DE LOCATION PARTIE OUEST ZS 120 AUX ETS VILAIN

Afin de régulariser la location de la partie ouest de la parcelle ZS 120 pour une contenance estimée à 760 m², charge le maire d'établir un bail de location de type commercial avec les Ets Vilain à compter du 1^{er} janvier 2012 pour un loyer annuel de 58 €.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CCAS DU 30 MARS 2013

Le maire fait état de la réunion du CCAS le 30 mars dernier. Les après-midi jeux organisés avec la ludothèque (Ludo'roule) de la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais ont connu un grand succès de fréquentation avec environ 50 personnes par séance en novembre 2012 et février 2013.

Le principe de 2 après-midi jeux est reconduit en novembre 2013 et février 2014, un après-midi de rencontre par mois sera proposé d'octobre à mars à ceux qui souhaitent se réunir pour jouer ensemble (belote, rami, ...). Enfin, le principe d'une animation extérieure pendant le repas de fin d'année est reconduit.

QUESTIONS DIVERSES

- L'entreprise « SRA SAVAC Montargis » est retenue pour assurer le curage de tous les avaloirs ainsi qu'une partie de la 1^{ère} tranche d'assainissement rue de Boynes pour un montant de 1 149,60 € HT par journée.
- L'entreprise Goueffon procédera à l'élagage de l'amandier cet automne. Dans l'attente de cette intervention, et pour faire face au risque de chute de branches, elle interviendra lundi 22 pour alléger le poids des branches.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ RELEVÉ COMPTEURS D'EAU

L'agent communal effectuera les **relevés** de consommation d'eau dans les habitations en présence des propriétaires (ou locataires ou personnes autorisées par les propriétaires) **à compter du lundi 22 avril 2013**. Merci de bien vouloir dégager l'accès aux compteurs.

☺ FERMETURE MAIRIE

La mairie sera fermée du lundi 22 avril au samedi 27 avril. Une permanence sera assurée le samedi 27/04 de 11 à 12 heures.

☺ COMMÉMORATION DU 48^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945 (RAPPEL)

Programme du 8 mai 2013 : rassemblement à **11 heures** devant la mairie, dépôt de la gerbe de fleurs au monument aux morts suivi de la lecture d'un message. Vin d'honneur à la salle communale.

☺ ENQUÊTE « CADRE DE VIE »

Le délai de retour des enquêtes « cadre de vie », distribuées dans chaque foyer en mars, est **prolongé jusqu'au 30 avril 2013**.

☺ AGENDA 21 DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS

Les habitants, acteurs associatifs, acteurs économiques sont les moteurs de la vie locale. Ils sont la base de la construction du projet de développement durable de notre territoire.

Vous êtes invités à participer à la réunion de sensibilisation concernant l'élaboration d'un Agenda 21 à l'échelle des 96 communes. Elle se déroulera **le 22 avril 2013 à 18h 30** salle des fêtes de **Dadonville**. Contact : Eloïse ELISA, chef de projets Développement Durable au Syndicat de Pays, au 02 38 30 82 61.

☺ PASSAGE DU TOUR DU LOIRET A GIVRAINES LE 11 MAI

La 2^{ème} étape du tour du Loiret Artenay / Malesherbes passera à Givraines le samedi 11 mai 2013. Le circuit La Neuville / Echilleuses / Givraines sera effectué 5 fois.

Passages à Givraines prévus : 13h 59, 14h 20, 14h 40 et 15h 01.

☺ FÊTE MONDIALE DU JEU

LUDO'ROULE, ludothèque de la CCBG (Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais), participe à la fête mondiale du jeu le **samedi 25 mai de 10h à 16h** au Parc de la Cour Gauthier, à Chilleurs aux Bois. Chacun pourra découvrir le monde magique des jeux. Entrée gratuite.



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, en exercice, excepté Amélie ALVAREZ excusée et Hervé HERMENT.

Le Conseil Municipal :

APPROBATION DU DCE POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DU CHATEAU D'EAU ET DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Après avoir entendu le maire présenter le dossier de consultation des entreprises établi par le maître d'œuvre, Amélie DAHAN du cabinet SEAF et après avoir délibéré, l'approuve à l'unanimité. Les élus demandent à l'Agence de l'Eau Seine Normandie une subvention au taux maximum.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAUX

Pour régulariser l'amortissement d'une subvention non budgétisée en 2012 et 2013, le conseil décide la modification budgétaire pour les comptes concernés.

PRIX ACQUISITION DES TERRAINS INCLUS DANS LES PLANS D'ALIGNEMENTS

La collectivité ne peut acquérir les terrains inclus dans les plans d'alignement à titre gratuit depuis le 1^{er} septembre 2010 suite à la décision du conseil constitutionnel du 1^{er} juillet 2012 relative à la non conformité du 2^o alinéa de l'article L. 332-6-1 du code de l'urbanisme. Le conseil décide de fixer, à compter de ce jour, le prix d'acquisition des terrains inclus dans les plans d'alignement à 5 € le m2.

DELIBERATION SUR UNE PARTICIPATION FINANCIERE AU TRANSPORT SCOLAIRE DES ENFANTS DE GIVRAINES DES CLASSES DE PRIMAIRES (MATERNELLES ET ELEMENTAIRES) POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013-2014

Décide de renouveler la prise en charge par la commune des frais de transport restant à la charge des familles pour les enfants scolarisés sur le SIIS, habitant la commune de Givraines et empruntant régulièrement le car. Cette participation maximum est fixée à 80 € pour la prochaine année scolaire.

ARRETE PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER POUR LES VEHICULES SUPERIEURS A 12 TONNES (SAUF ENGIN AGRICOLES) SUR CERTAINES VOIES COMMUNALES

Considérant que la structure de la chaussée de certaines voies communales ne permet pas le passage de véhicules d'un poids supérieur à 12 tonnes sans subir d'importantes dégradations, le conseil confirme l'interdiction de circulation des véhicules d'un poids total roulant autorisé supérieur à 12 tonnes, sauf engins agricoles et véhicules autorisés par la commune sur les routes communales de la Croix de St-Roch et de Gaubertin.

QUESTIONS DIVERSES

- Arrête le programme du 14 juillet comme suit : Samedi 13 juillet défilé musical avec lampions dans les rues de Givraines, feu d'artifice et vin d'honneur. Dimanche 14 juillet : jeux pour tous les âges sur le terrain de la salle communale, apéritif et casse croûte gratuit pris en commun.
- Les 3 fossés de la station d'épuration créés en 2003 pour l'infiltration des eaux traitées ont été remplacés jeudi 23 mai par une lagune d'infiltration d'environ 1 000 m2. Le conseil remercie les 5 agriculteurs qui ont évacué la terre (plus de 150 rotations) toute la journée sur le terrain en prolongement de l'Espace Bourgogne.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ STATION D'EPURATION

Suite à des dysfonctionnements, le sable des 24 cases assurant la filtration des eaux usées est saturé. Le changement du sable sur environ 30 cm nécessite beaucoup de main d'œuvre. La durée du chantier est estimée de 1,5 à 2 jours.

La commune fait **appel aux volontaires** prêts à donner un peu de leur temps (même quelques heures) pour renforcer l'équipe déjà mobilisée.

Les dates arrêtées sont les **mardi 04 et mercredi 05 juin 8 h 30 à la station**. Il faut se munir de bottes et de pelles.

Pour optimiser l'organisation, les personnes volontaires peuvent se signaler à la mairie mais seront toujours les bienvenus sur place sans annonce préalable.

☺ Centre de loisirs de Yèvre la Ville

Le Centre de loisirs de Yèvre la Ville sera ouvert du 8 juillet au 02 août 2013. Pour tout renseignement merci de contacter Nadine PASQUET



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, en exercice, excepté Marc BRENDEL, Gisèle RIVIERRE, Joëlle BOUTTET excusés, et Hervé HERMENT, absent.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR REALISER LES TRAVAUX DE RENOVATION DU CHATEAU D'EAU

Après avoir entendu le Maire exposer le compte rendu et les conclusions de la commission d'appel d'offre réunie les 14 et 21 juin 2013, le conseil décide pour réaliser les travaux de restauration du château d'eau de retenir l'entreprise TEOS domiciliée 20 avenue Gustave Eiffel 28630 GELLAINVILLE pour un montant 72 935.21 € HT avec l'ensemble des options proposées. Le maire est autorisé à faire les démarches nécessaires et à signer les marchés et toutes pièces annexes nécessaires avec cette entreprise.

CREATION D'UN POSTE A MI-TEMPS DANS LE CADRE DES EMPLOIS D'AVENIR

Le conseil autorise le maire à recruter un agent polyvalent à mi-temps dans le cadre des emplois d'avenir, à signer le contrat correspondant, à solliciter et à percevoir l'aide de l'Etat (75 % du salaire et charges sociales). Ce CDD de 1 an renouvelable 2 ans sera partagé pour l'autre mi-temps avec la commune de Vrigny.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS

Vu les statuts du Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et vu la délibération du 22 mars 2013 du comité syndical du Pays relative à la modification de l'article 17 des statuts du syndicat. Le conseil décide d'accepter la modification de l'article 17 du syndicat mixte pour l'aménagement et le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiviers ainsi qu'il suit : « le siège est fixé au 48 bis, faubourg d'Orléans à Pithiviers (45300) ».

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SEGILOG

Considérant que les logiciels correspondent bien aux besoins de la mairie et considérant que les prestations de services et de formations ont toujours été de qualité, le conseil décide de renouveler l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et de prestation de services de maintenance et de formation de SEGILOG pour une durée de trois ans à compter du 01/07/2013 pour un montant de 1539 € HT/an pour « la cession du droit d'utilisation du logiciel » et pour un montant de 171 € HT/an pour « la maintenance et formation ».

APPROBATION DU RPOS DE L'EAU 2012

Après avoir entendu le maire lire et commenter le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du Service public d'eau potable de la Commune, le conseil décide d'approuver ce rapport et précise que celui-ci est à disposition du public.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ STATION D'EPURATION

Le maire remercie les conseillers municipaux et les volontaires qui ont donné de leur temps pour le changement du sable des 24 cases de la station (3 journées). Remercie également les agriculteurs qui, sans eux, la tâche aurait été beaucoup plus difficile et plus coûteuse.

☺ PROGRAMME DU 13 ET 14 JUILLET

Programme du samedi 13 juillet

- 21h 30 : accueil de la population à l'espace Bourgogne
- 21h 45 : départ du défilé musical avec lampions dans les rues de Givraines
- Vers 22h 30 : feu d'artifice (à la tombée de la nuit)
- Vin d'honneur.

Programme du dimanche 14 juillet

- A partir de 16h 30 : jeux pour tous les âges sur le terrain de la salle communale
- Vers 18h 30 : apéritif (offert par la commune)
- Vers 19h : casse croûte gratuit pris en commun

☺ FERMETURE MAIRIE

Nous vous informons que la mairie sera fermée du 20 juillet au 11 août.

Une permanence assurée les samedis 20 et 27 juillet, 3 et 10 août de 10h 30 à 11h30

En cas d'urgence prendre contact avec l'adjoint ou appeler le 06.14.22.50.91.



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, en exercice, excepté M. COMBIEZ Francis, excusé.

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX RUE DES VINGT ARPENTS ET GIRATOIRE D'INTVILLIERS

Retient le cabinet d'études TPF de M. FOREST Patrick de Villemandeur pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de voirie rue des Vingt Arpents (tranche ferme) et la réalisation d'un giratoire au carrefour RD123/RD112 à Intvilliers (tranche conditionnelle). Le forfait de rémunération est établi à 3 700 € HT.

APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DES VINGT ARPENTS ET LA CREATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE A INTVILLIERS

Après avoir entendu le maire présenter le dossier de consultation des entreprises établi par le maître d'œuvre Patrick Forest de TPF avec une tranche ferme, une tranche conditionnelle et des options, et après avoir délibéré, l'approuve à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL POUR LES TRAVAUX RUE DES VINGT ARPENTS ET POUR LE GIRATOIRE A INTVILLIERS

Le conseil demande au conseil général une subvention au titre des communes à faible population pour les travaux d'aménagement de la voirie rue des Vingt Arpents pour un montant estimatif de 37 535.50 € HT soit 44 892.46 € TTC.

DUREE D'AMORTISSEMENT POUR LES TRAVAUX REALISES APRES LES DIAGNOSTICS EAUX ET ASSAINISSEMENT

Suite aux diagnostics eaux et assainissement, le conseil décide d'amortir sur 8 ans les travaux effectués sur le réseau d'eau (travaux 2012, études 2011) et sur 5 ans les travaux d'aménagement de la station d'épuration (travaux 2013 et études 2010/2011).

DELIBERATION MODIFICATIVE POUR LE BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Pour le budget assainissement, le conseil décide la modification budgétaire pour les comptes suivants :
2158 : +1 000 € - 021 OS : + 1 000 - 023 OS : + 1 000 € - 615 : - 1 000 €.

CHOIX DES JEUX D'ENFANTS POUR L'ESPACE BOURGOGNE

Décide l'acquisition de jeux pour les enfants qui seront installés sur l'espace Bourgogne. Après avoir étudié différents devis, le conseil décide de choisir l'entreprise SEMIO pour un montant de 4 347.46 €. Ce choix sera présenté au Comité de pilotage de l'Agenda 21 du 10/09/2013.

DESIGNATION D'UN DELEGUE DU SIIS SUITE A LA DEMISSION DE M. HERMENT HERVE

Vu son déménagement sur une autre commune, M. HERMENT Hervé donne sa démission de délégué pour le SIIS Givraines-Yèvre La Ville. Le conseil désigne M. DELAFOY Jacky membre titulaire du SIIS et Mme ALVAREZ Amélie membre suppléant.

DELIBERATION CHEMINS DE RANDONNEE

Complète la délibération 2011/28 du 12/07/2011 ayant pour objet le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée en ajoutant le chemin rural n°57 du chemin rural 55 jusqu'au chemin rural de Givraines à la Neuville.

TOURNOI DE PETANQUE CANTONAL DES ELUS DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2013 A ASCOUX

Les familles ALVAREZ (Amélie et Maxime) et HERMENT (Hélène et Hervé) ont brillamment défendu les couleurs de la commune de Givraines en terminant 3^{ème}. Leur coupe est intégrée à la décoration de la mairie. Bravo et merci à tous le 4.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ NOUVELLES PERMANENCES MAIRIE A COMPTER DU 2 SEPTEMBRE 2013

Lundi de 9H00 à 12H30 – Mercredi de 9H00 à 11H00 - Jeudi de 15H00 à 17H00 - Vendredi : de 9H00 à 11H00

Il n'y a plus de permanence le samedi matin. En dehors de ces jours de permanences, vous pouvez téléphoner et convenir d'un rendez-vous à un autre moment de la journée avec la secrétaire et/ou le Maire.

☺ RELEVÉ COMPTEURS D'EAU

L'agent communal effectuera les **relevés** de consommation d'eau dans les habitations en présence des propriétaires (ou locataires ou personnes autorisées par les propriétaires) **à compter du lundi 01 octobre 2013**. Merci de bien vouloir dégager l'accès aux compteurs.

☺ LISTES ELECTORALES (2014 : ELECTIONS MUNICIPALES)

Les inscriptions sur les listes électorales se font du 1^{er} septembre au 31 décembre 2013. Se munir d'une pièce d'identité.

☺ 10EME ANNIVERSAIRE DE TAXI 'RAM DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUCE GATINAIS

La CCBG et ses relais d'assistantes maternelles vous invitent à fêter leurs 10 ans le samedi 28 septembre 2013 à Ascoux de 15 à 18h. (Voir verso du bulletin CCBG N° 10).

☺ OPERATION GENDARMERIE « CONTRE LES CAMBRIOLAGES AYEZ LES BONS REFLEXES

Des Flyers sont disponibles à la mairie.



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Hervé HERMENT.

PROGRAMME ET CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2013

Arrête le programme du 11 novembre 2013 : rassemblement à 11 heures devant la mairie, défilé jusqu'au monument aux morts, dépôt d'une gerbe de fleurs et vin d'honneur salle communale.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT RUE DES VINGT ARPENTS ET DU ROND POINT D'INTVILLIERS

Après avoir entendu le Maire exposer le compte rendu et les conclusions de la commission d'appel d'offre réunie les 26 septembre et 04 octobre 2013, le conseil décide de retenir l'entreprise BSTP domiciliée 1 rue des Muids 45140 INGRE pour le marché « Travaux d'aménagement de voiries » pour un montant de 37 000€ HT soit 44 252€ TTC (tranche ferme - Bordures et reconstitution de chaussée rue des Vingt Arpents) et 47 600 € HT soit 56 929.60€ TTC (tranche conditionnelle - Création d'un carrefour giratoire à Intvilliers). Les travaux rue des Vingt Arpents s'effectueront en novembre 2013 avec la pause de 3 candélabres.

PRESENTATION DU PADD (PROJET D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE)

Le maire expose le Projet d'Aménagement et Développement Durable concernant le Plan Local d'Urbanisme. A partir du diagnostic préalable, **4 orientations générales sont retenues** : Recherche d'un équilibre entre le développement de l'urbanisation et de la préservation des milieux naturels - Favoriser un développement urbain économe en consommation d'espaces agricoles - Préserver le patrimoine architectural et naturel de la commune - Inclure les recommandations de l'Agenda 21 dans le document. Une réunion publique pour présenter l'ensemble du projet du PLU sera organisée début 2014.

ABROGATION DES PLANS D'ALIGNEMENT DES VOIERIES DEPARTEMENTALES

L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme permet de revoir les plans d'alignement des voiries départementales datant de 1914, 1927, 1933, 1937, difficiles de lecture et parfois obsolètes. Après avis du Conseil Général, le conseil municipal demande la suppression des plans d'alignement des voiries départementales avec espaces réservés. Une proposition sera étudiée avec les services du conseil général, le 18 octobre 2013. L'enquête publique sera faite en même temps que celle du PLU.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DES COMMUNES A FAIBLE POPULATION

Décide de demander une aide financière au taux de 40 % au Conseil Général au titre des communes à faible population pour les achats et travaux suivants :

- achat et pose de 8 candélabres rue des Vingt Arpents et rond point d'Intvilliers : 13 395.20 € TTC
- achat de sel de déneigement deux palettes de sacs de 25 kg : 709.95 € TTC
- achat de produit de dératisation 50 kg de raticroc (souris) et 50 kg de raticide (rats) : 499.33 € TTC
- achat roseaux pour la station 740 pieds : 786.45 € TTC.

TOURNOI DE PETANQUE CANTONAL DES ELUS DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2013 A ASCOUX (ERRATUM voir CR 04/09/2013) :

Ce sont les familles ALVAREZ (Amélie et Maxime), HERMENT (Hervé), RONCERET (Sébastien et Emma) qui ont brillamment défendu les couleurs de la commune de Givraines en terminant 3^{ème}.

QUESTIONS DIVERSES :

- ❖ Procédure de reprise de concessions funéraires en état d'abandon
Un avis sera affiché à la mairie et à la porte du cimetière informant les descendants ou successeurs des concessions proposées à mettre en état d'abandon par la collectivité. Ils sont invités à venir constater cette proposition d'état d'abandon au cimetière le 21 novembre 2013 à 14h00.
- ❖ Curage des réseaux des eaux pluviales et de l'assainissement
Le curage des canalisations des eaux pluviales de la cour de l'école et des réseaux d'assainissement du bourg et de la rue de Puisseaux (du chemin de l'Ormaille à la mare) ont été réalisés en septembre. Des objets obstruant certains secteurs de la canalisation d'assainissement ne sont pas tolérables, car mis volontairement en ouvrant la boîte sur le domaine privé.
- ❖ Création des « jeudi jeux »
Pour prolonger les 2 après-midi jeux organisés en octobre (voir ci-dessous) et février par le CCAS avec la collaboration de la ludothèque de la communauté de communes, une rencontre mensuelle et libre (chacun vient avec les jeux qu'il souhaite faire partager et avec utilisation possible des jeux laissés par le club du 3^{ème} âge) est proposée pendant la période d'hiver.
L'Amicale est la structure adaptée pour porter cette initiative. Elle proposera le 1^{er} rendez-vous « **jeudi jeux** » le **jeudi 7 novembre à partir de 14h 30**. Une invitation sera distribuée dans les boîtes à lettres.

❖ **Animation pour les jeunes de 11 à 17 ans avec Anim'ado**

Une rencontre avec **Anim'ado de la CCBG** (animations pour les jeunes de 11 à 17 ans) a été organisée le samedi 2 octobre 2013 après-midi. Malgré une invitation personnelle via les parents auprès des 38 jeunes concernés, seuls 2 et une maman ont répondu présents. 2 se sont excusés car retenus par une activité sportive.

Il est dommage que le programme d'activités très variés proposé tout au long de l'année ne profite pas aux jeunes de la commune. L'information continue sur ces activités (programmes mensuels et programmes spéciaux vacances) est communiquée régulièrement à l'ensemble des jeunes.

❖ **Dates des élections en 2014**

- ✓ Conseillers municipaux : les **dimanches 23** (1^{er} tour) **et 30** (2^{ème} tour si besoin) **mars 2014**.
Les candidats devront se déclarés en liste ou individuellement avant le jeudi 6 mars à la sous-préfecture.
- ✓ Députés européens : dimanche 25 mai 2013.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ **LISTES ELECTORALES (2014 : ELECTIONS MUNICIPALES)**

Les inscriptions sur les listes électorales se font du 1^{er} septembre au 31 décembre 2013. Se munir d'une pièce d'identité.

☺ **APRES MIDI JEUX DU CCAS AVEC L'ANIMATRICE POIVET STEPHANIE**

L'animation d'automne proposée par le CCAS aura lieu le **mardi 29 octobre 2013** à partir de 14h30. Un goûter sera offert lors de cette animation. Une invitation individuelle est distribuée.

☺ **APRES-MIDI JEUX**

L'Amicale de Givraines organise des après-midi jeux, un jeudi par mois à la petite salle communale à **compter du jeudi 7 novembre 2013**.

☺ **CENTRES DE LOISIRS VACANCES TOUSSAINT 2013 POUR LES ENFANTS DE 3 A 11 ANS**

3 centres de loisirs seront ouverts pendant les vacances de Toussaint sur le territoire de la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais (CCBG):

- **Accueil de Loirs de Yèvre la Ville du 21 au 25 octobre 2013.**

Organisation Association Familles Rurales. Contact Nadine Pasquet 02.38.34.85.65

- **Accueil de Loisirs d'Estouy du 21 au 25 octobre et 28 au 31 octobre.**

Organisation CCBG. Contact Amélie Alvarez 02.38.32.76.16

- **Accueil de loisirs de Chilleurs-aux-Bois du 21 au 25 octobre 2013.**

Organisation Association Familles Rurales de Chilleurs. Contact : Carole Lemay 06.30.87.24.82



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Hervé HERMENT.

FISCALITE ET URBANISME

Mme Courias de la DDT de Pithiviers présente la Taxe d'Aménagement (ancienne Taxe Locale d'Urbanisme et 7 autres taxes). Elle s'applique à toute construction couverte et fermée et se calcule sur la base de la surface construite. Pour les 100 premiers m², la valeur d'imposition est divisée par 2. Cette taxe s'applique également sur les piscines supérieures à 10 m², sur les places de stationnement de véhicules prévues dans le permis de construire, les éoliennes de plus de 12m. Le taux fixé par la commune de Givraines est de 3%, sachant qu'il peut se situer entre 1 et 5%. Un taux supérieur peut être appliqué (plafonné à 20%) en cas de constructions sur des secteurs comme des zones à urbaniser nécessitant de la part de la commune des aménagements complémentaires : réseaux d'eau potable et d'électricité, amélioration de la voirie. A cette taxe communale, il faut ajouter la part départementale (aujourd'hui votée à 2,5%) et la part pour la Recherche Archéologique Préventive fixée par le préfet à 0,4%. La Participation Forfaitaire au Réseau Collectif est toujours applicable.

PRIME IEMP POUR LE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{EME} CLASSE

Vu le décret 97-1223 et l'arrêté du 26/12/1997 relatif à l'indemnité d'exercice de mission des préfetures (IEMP), le Conseil décide d'appliquer l'indemnité d'exercice de mission des préfetures (IEMP) à l'adjoint technique de 2^{eme} classe chargé de l'entretien de la commune (voirie, fleurissement, entretien espace verts, entretien station épuration, entretien du réseau d'eau, entretien des différents bâtiments communaux...). L'indemnité est calculée par application à un montant annuel de référence et multiplié par un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 3. Celui-ci est attribué par arrêté du maire.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DES COMMUNES A FAIBLE POPULATION

Décide de demander une aide financière au taux de 40 % au Conseil Général au titre des communes à faible population pour les achats suivants : une motobineuse pour 2 169 € TTC et 30 chaises pour 650.52 € TTC

ELABORATION DU PLAN D'ACCESSIBILITE VOIERIE ET ESPACE PUBLIC (PAVE)

Vu loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (article 45 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics et aux prescriptions techniques pour l'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics), les collectivités doivent établir un PAVE sur un secteur de leur territoire avant 1^{er} janvier 2015. Le conseil décide la réalisation de ce plan. A l'issue du délai légal d'un mois d'affichage de la délibération, le Comité de Pilotage proposera sa réalisation à un cabinet d'études ou, selon le coût des prestations demandées, le réalisera en interne avec l'appui de la DDT de Pithiviers.

MODIFICATION DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR DU SIERP (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE LA REGION DE PITHIVIERS)

Le maire expose que les nouvelles conditions d'éligibilité au FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) financé par l'Etat est géré, actuellement, sur le territoire par la SICAP avec des travaux sur les réseaux de distribution électrique. A compter du 1^{er} janvier, il devra l'être sous maîtrise d'ouvrage du SIERP. Les statuts doivent être modifiés et adaptés. Après avoir entendu le maire faire la lecture des modifications apportées aux deux documents, le Conseil décide d'approuver les nouveaux statuts et règlement intérieur du SIERP.

MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DE PUISEAUX

Certaines compétences du SIIS de Puisseaux ont été transférées depuis quelques années : celle « collège » (gestion, construction, aménagement et entretien) au Conseil Général et celle « gymnase » à la Communauté de Communes des Terres Puisseautines. Celle-ci a pris la compétence « scolaire » en lieu et place des 13 communes. Il était urgent de modifier et de mettre à jour les statuts du SIIS. Le seul objet de ce Syndicat restant est d'assurer le fonctionnement de la piscine et les aménagements nécessaires. Les 20 communes fondatrices sont liées. Aucune ne peut se retirer et aucune nouvelle ne peut l'intégrer sous réserve de mettre en péril actuellement le bon fonctionnement de ce service public. Considérant que cette piscine est ouverte à l'ensemble de la population, la cotisation se fera uniquement en fonction du nombre d'habitants selon un coefficient par collectivité fixé et mentionné dans les statuts. Après avoir entendu le maire faire la lecture des modifications apportées, le Conseil décide d'approuver les nouveaux statuts par 9 voix pour et une abstention.

CONVENTION D'ETUDE AVEC L'ECOLE D'HORTICULTURE D'ORLEANS – LA MOUILLERE

Le Maire rappelle qu'une rencontre avec la SHOL (Comité départemental de fleurissement du Loiret) et le lycée Horticole - La Mouillère d'Orléans sur un projet d'aménagement de fleurissement de la Place de L'Eglise et devant la mairie confié à des élèves en classe de 1^{ère} année STAV et BTS Aménagements Paysagers dans le cadre de leurs études. Vu les coûts d'indemnités demandés (2 850 €). Le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite.

ADHESION A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « INGENOV 45 »

Vu la disparition de l'aide de l'Etat aux collectivités pour des missions d'assistance à maître d'ouvrage, le Conseil Général du Loiret a mis en place une Société Publique Locale d'ingénierie publique dénommée INGENOV 45. Les communes, communautés de communes et d'agglomération peuvent adhérer par la prise de participation d'une action fixée à 500 euros et ainsi bénéficier des services proposés par cette société. Après avoir délibéré, le conseil demande son adhésion par 9 voix pour et une abstention.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE CONVENTION DE PARTICIPATION

Le Maire rappelle que par délibération du 08/01/2013, le conseil avait décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation du risque santé (assurance complémentaire santé) et/ou du risque prévoyance (maintien du salaire au-delà de 3 mois d'arrêt pour l'agent) avec le Centre de Gestion du Loiret. La Mutuelle Générale a été retenue pour le risque santé et la Mutame avec la MNT pour la prévoyance. Le maire propose de participer d'avantage pour la prévoyance pour inciter les agents à souscrire un contrat. Après discussion et après avoir délibéré, le conseil décide de participer à hauteur de 1 €/mois/agent pour le risque santé et de 15 €/mois/agent pour la prévoyance en retenant le niveau 2 (maintien de salaire + invalidité). Les agents restent libres de souscrire au non.

QUESTIONS DIVERSES

❖ Subvention pour les travaux de rénovation de la rue des Vingt Arpents

Le Conseil Général informe la collectivité de l'octroi d'une subvention de 13 080€ pour les travaux de la rue des Vingt Arpents. Le Maire précise que les travaux de prolongement du réseau électrique se réaliseront début janvier 2014. Les travaux sont programmés début mars pour une durée de 2,5 semaines maximum.

❖ Remboursement du fuel utilisé pour les travaux de rénovation de la station d'épuration

Le conseil décide de rembourser le fuel utilisé par les agriculteurs lors des travaux de création de la lagune et/ou de remplacement du sable à la station d'épuration. Cette indemnité sera calculée sur la base de 10€ par heure d'utilisation de leurs tracteurs et /ou télescopes.

❖ Travaux de réhabilitation du château d'eau

Les travaux de rénovation du château d'eau et notamment la remise en étanchéité de la cuve débuteront le 13 janvier 2014. Ils seront réalisés par l'entreprise TEOS de Gelainville (28). Des baisses de pression pourront être constatées jusqu'à fin mars.

❖ Remerciements pour l'installation des décorations de Noël

Unaniment, le conseil municipal remercie les membres de l'Amicale de Givraines et les bénévoles pour la réussite de conception et l'installation des décorations de Noël qui illuminent et égayent le village pour les fêtes de fin d'année.

❖ REUNION PUBLIQUE SAMEDI 18 JANVIER 2014

Tous les habitants et contribuables de la commune sont invités à participer à cette rencontre organisée à la salle communale de 10h à 12h15.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ LISTES ELECTORALES (2014 : ELECTIONS MUNICIPALES)

Les inscriptions sur les listes électorales se font du 1^{er} septembre au 31 décembre 2013. Se munir d'une pièce d'identité. **Attention :** La nouvelle réglementation impose pour les prochaines élections à chaque électeur de présenter le jour des élections une **pièce d'identité à jour**.

☺ FERMETURE MAIRIE ET PERMANENCES

La mairie sera fermée du jeudi 26 décembre 2013 au vendredi 03 janvier 2014.
M. le maire assurera des permanences le mardi 31 décembre de 10H00 à 12H00.

☺ COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage des objets encombrants au porte-à-porte sera organisé dans la commune le : **MERCREDI 29 JANVIERS 2014**. Les objets devront être déposés, avant 7 heures sur le trottoir, en bordure de voie publique, à l'emplacement habituel des ordures ménagères.

Rappel: Ne sont pas compris dans la dénomination des objets encombrants les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE) tel que : Réfrigérateur, gros électroménager, télévisions, ordinateurs, petit électroménager, équipements électriques,...). Ne peuvent être pris les objets dépassant un poids supérieur à 50 kg et de plus 1,50 m. Ne peuvent être pris les déblais, graviers, décombres, débris de travaux, pneus (véhicules légers, tracteur), huiles, hydrocarbures, produits liquides, matière chimique ou explosive, bouteille de gaz, batteries.

☺ **MISE EN GARDE**

Le SITOMAP rappelle que le personnel du SITOMAP et de Véolia ne démarchent pas à domicile pour la vente de calendriers. Si une personne se présente, il est conseillé aux usagers de contacter directement la gendarmerie en cas de problème.



Meilleurs vœux 2014

